



Enquête auprès des clients- adhérents du Réseau CERFRANCE sur la facturation électronique

FL/ MAD N° 122300

Contacts Ifop :
François Legrand / Marie-Agathe Deffain
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01.	La méthodologie	3
02.	Les résultats de l'étude	6
	A. Le sentiment d'être suffisamment informé et prêt à la mise en place de la facturation électronique	
	B. L'identification des besoins en accompagnement chez les TPE/PME n'ayant pas encore adopté la facturation électronique	
	C. Le type de logiciel utilisé ou envisagé pour son entreprise	
	D. La perception des bénéfices ou contraintes associées à l'adoption de la facturation électronique	
03.	Les principaux enseignements	27



01

Méthodologie

Méthodologie

Echantillon

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **600 dirigeants** en charge de la facturation au sein de leur entreprise, représentatif des entreprises clientes ou adhérentes du cabinet Cerfrance et réparties comme suit :

- **300** personnes d'une entreprise du secteur agricole ;
- **300** personnes d'une entreprise du secteur du commerce et des services.

Méthodologie

L'étude a été réalisée à partir d'un fichier d'entreprises clientes ou adhérentes transmis par Cerfrance. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux critères de secteur d'activité et de taille d'entreprise, conformément à la structure globale des entreprises clientes ou adhérentes communiquée par Cerfrance.

N.B. : Afin de permettre une lecture fiable des résultats par secteur d'activité, les quotas sur le secteur d'activité ont été raisonnés. Chaque secteur a ensuite été remis à son poids réel lors du traitement informatique des données.

Mode de recueil

Les interviews ont été réalisées par téléphone du **7 au 27 avril 2026**.

Les différences significatives sont indiquées ainsi :

XX% / XX% : le résultat apparaît en rouge lorsqu'il est significativement inférieur à la moyenne, en vert lorsqu'il est significativement supérieur à la moyenne.

Précision relative aux marges d'erreur

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCES						
Taille d'échantillon	Pourcentage observé					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
1 500	1,1	1,5	2,0	2,3	2,4	2,5
2 000	1,0	1,3	1,8	2,0	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

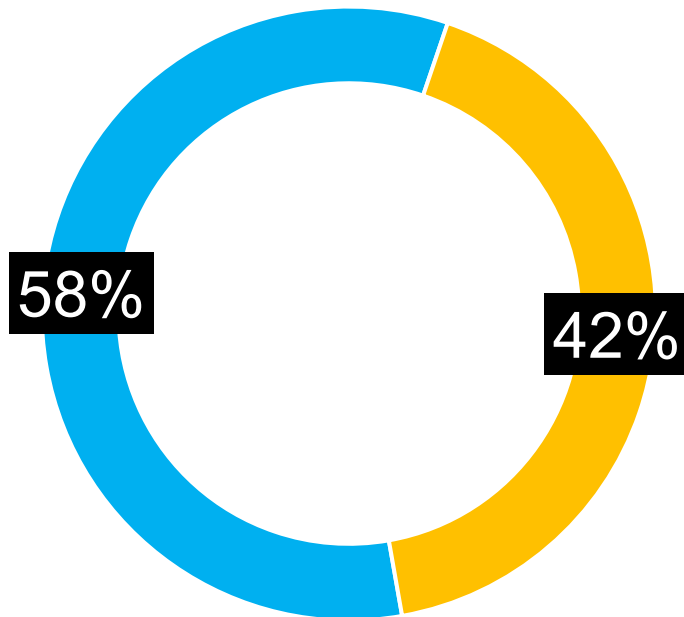
La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-contre.

Exemple de lecture du tableau : s le cas d'un échantillon de **300** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **2,4**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 7,6% et 12,4%.

Le redressement appliqué aux données

Univers : Clients et adhérents Cerfrance (hors « professions libérales »)

Secteur d'activité

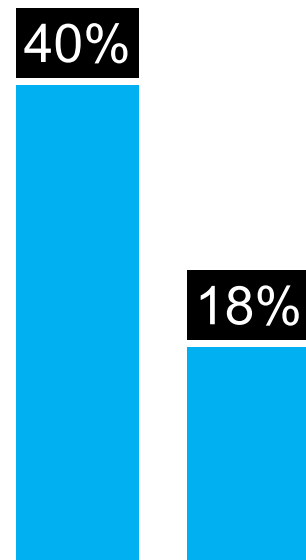


■ Agriculture ■ Acteurs du commerce et des services

Taille d'entreprise au sein de chaque secteur d'activité

Agriculture

(58% de l'échantillon)

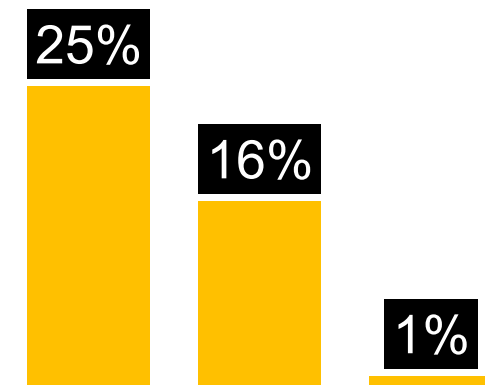


Pas de
salariés

Au moins 1
salarié

Acteurs du commerce et des services

(42% de l'échantillon)



Pas de
salariés

1 à 19
salariés

20 salariés
ou plus

The image features a hand holding a stylus, pointing at a tablet. The tablet screen is filled with various data visualizations, including line graphs, bar charts, pie charts, and a central globe with network connections. The background is a dark, textured surface. A large red semi-transparent shape is overlaid on the right side of the image, containing the text '02 Les résultats de l'étude'.

02

Les résultats de l'étude

Ce qu'il faut retenir ...

1

La facturation électronique est une obligation légale déjà largement identifiée par les clients-adhérents Cerfrance, même si son appropriation demeure plus avancée dans les structures de plus grande taille.

2

La transition vers la facturation électronique est déjà engagée pour une majorité d'entreprises, principalement via le choix d'une plateforme agréée.

3

Cerfrance s'impose comme l'acteur de référence dans cette transition, la solution proposée par le réseau étant très largement privilégiée par les entreprises ayant déjà choisi une plateforme agréée.

4

Le besoin d'accompagnement apparaît comme une attente forte des clients-adhérents, davantage tournée vers un appui concret, personnalisé et opérationnel que vers de simples formats d'information à distance.

5

La facturation électronique reste encore davantage perçue comme une contrainte réglementaire que comme une opportunité, ses bénéfices pratiques demeurant à rendre plus visibles, notamment auprès des entreprises les moins avancées dans la transition.

A.

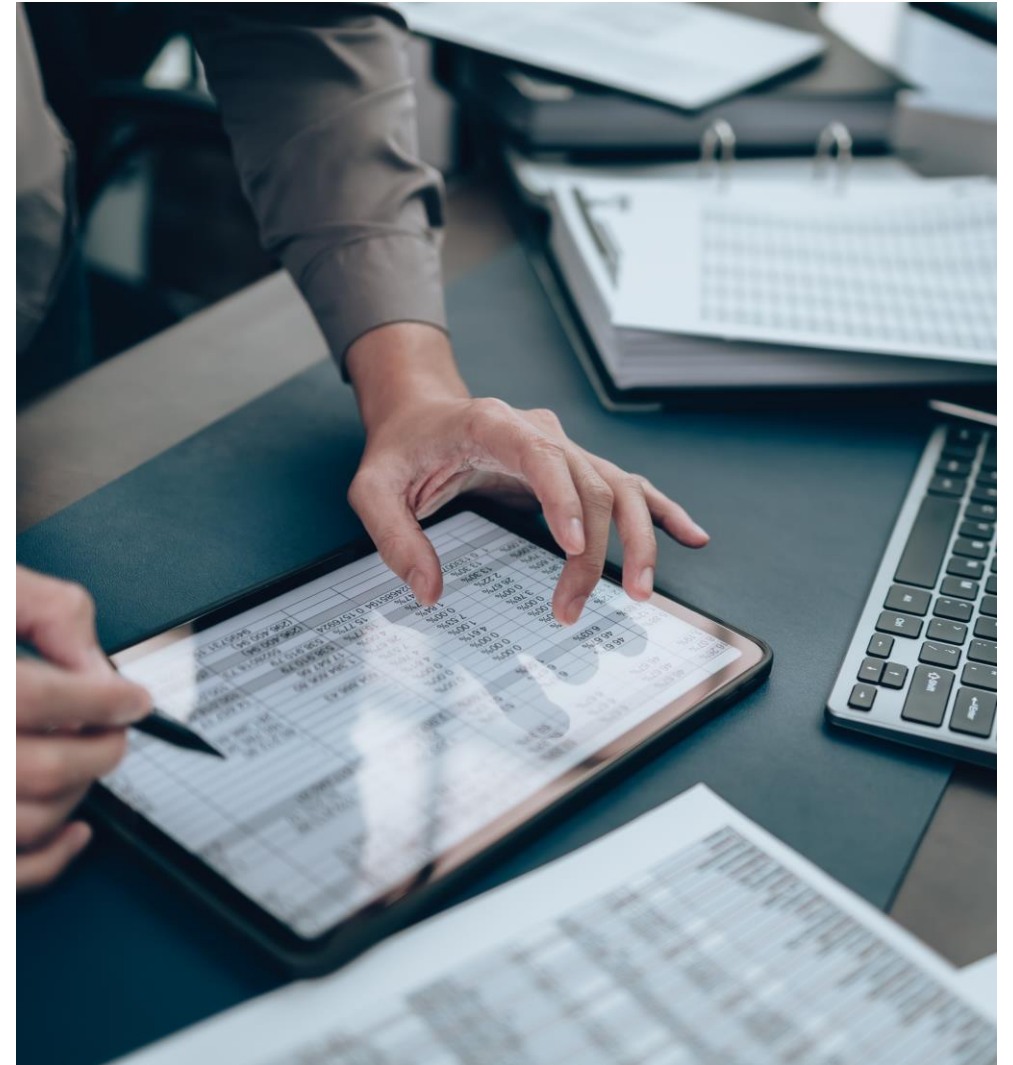
Le sentiment d'être
suffisamment informé et
prêt à la mise en place de la
facturation électronique

Mise à niveau

Base : A tous (n=600)

[Lue aux répondants]

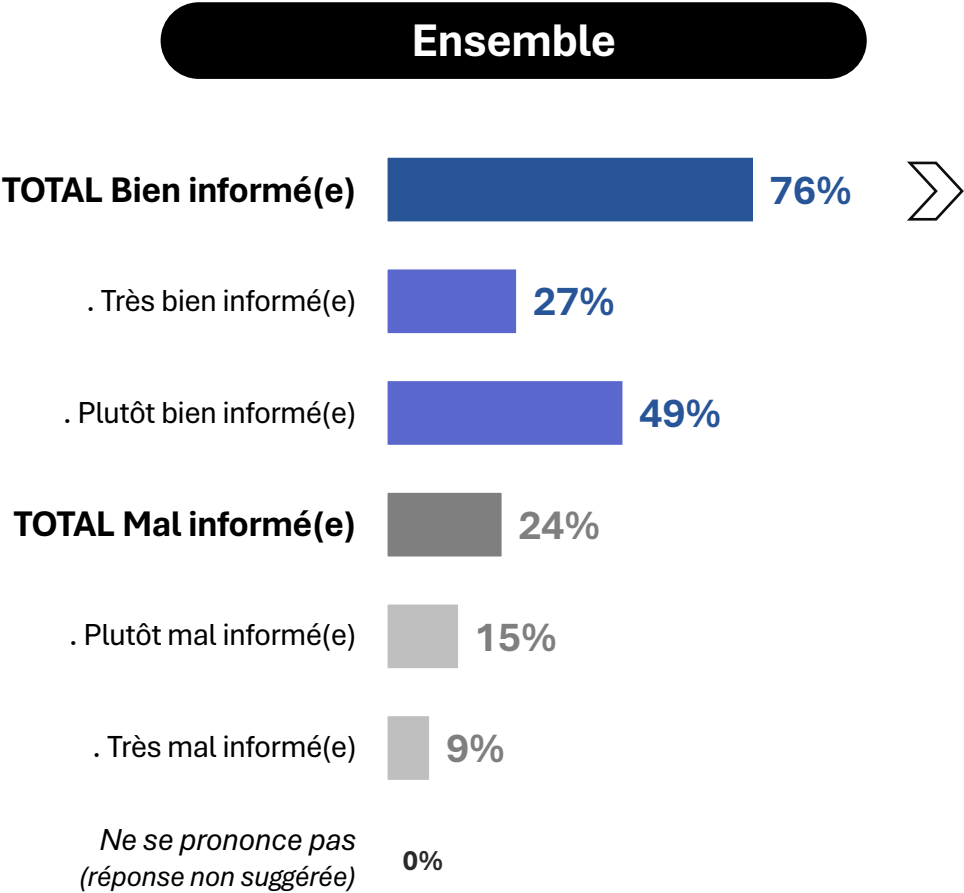
Une nouvelle obligation légale va progressivement imposer aux entreprises d'utiliser la facturation électronique, c'est-à-dire l'émission et la réception de factures au format numérique via des plateformes dédiées. Vous avez d'ailleurs peut-être été récemment informé/formé à ce sujet par votre comptable ou conseiller Cerfrance.



Le sentiment d'être bien informé sur les nouvelles obligations légales liées à la facturation en entreprise

Question : Concernant les nouvelles obligations légales liées à la facturation électronique dans les entreprises, vous sentez-vous plutôt ... ?

Base : A tous (n=600)



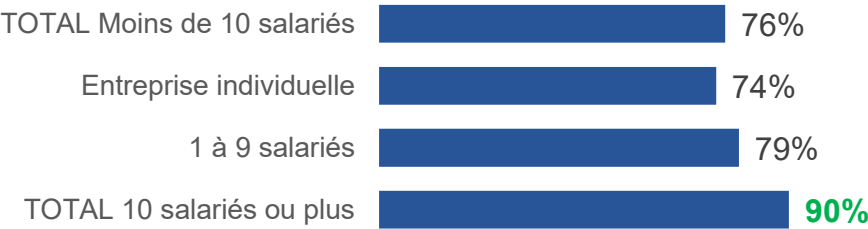
 **Zoom sur les répondants qui se sentent « bien informés »**

(Ensemble : 76%)

Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Le degré de préparation de l'entreprise à l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation légale

Question : Aujourd'hui, où en est votre entreprise dans sa préparation à la transition vers la facturation électronique obligatoire ?

Base : A tous (n=600)

Ensemble

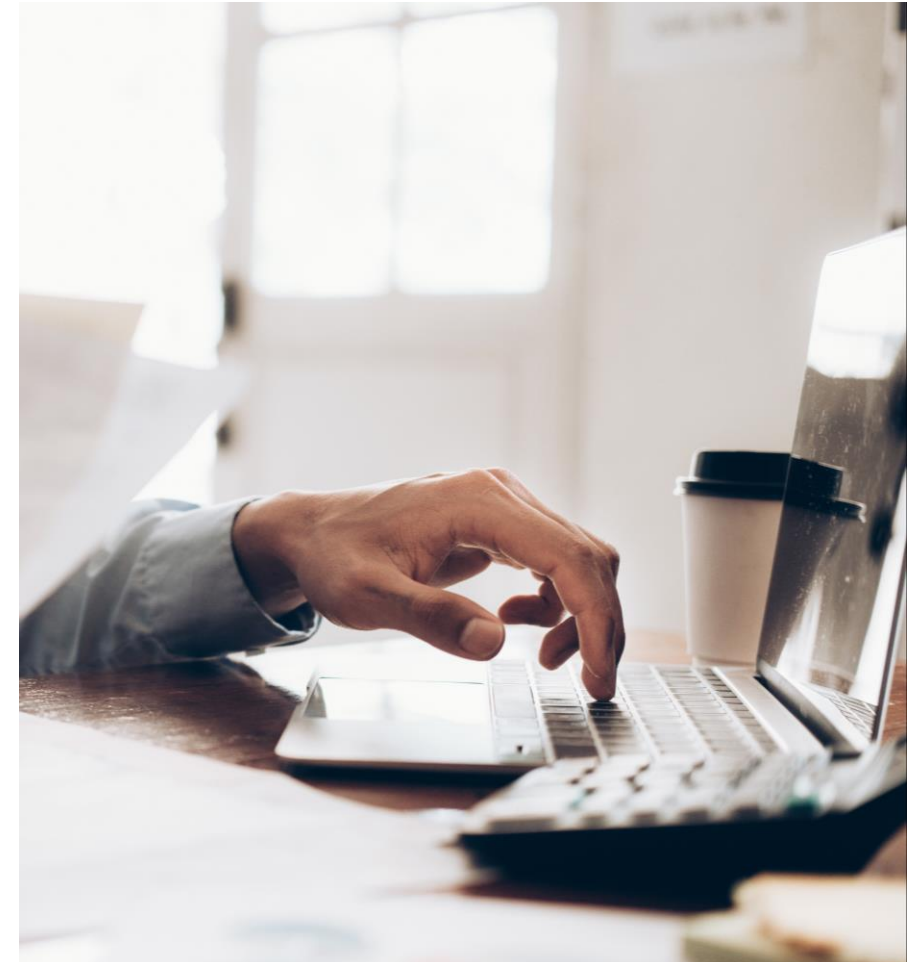
TOTAL A déjà choisi une plateforme agréée 63%

Votre entreprise a déjà choisi et mis en place une plateforme agréée **31%**

Votre entreprise a déjà choisi une plateforme agréée, mais ne l'a pas encore mise en place **32%**

Votre entreprise n'a pas encore choisi de plateforme agréée **36%**

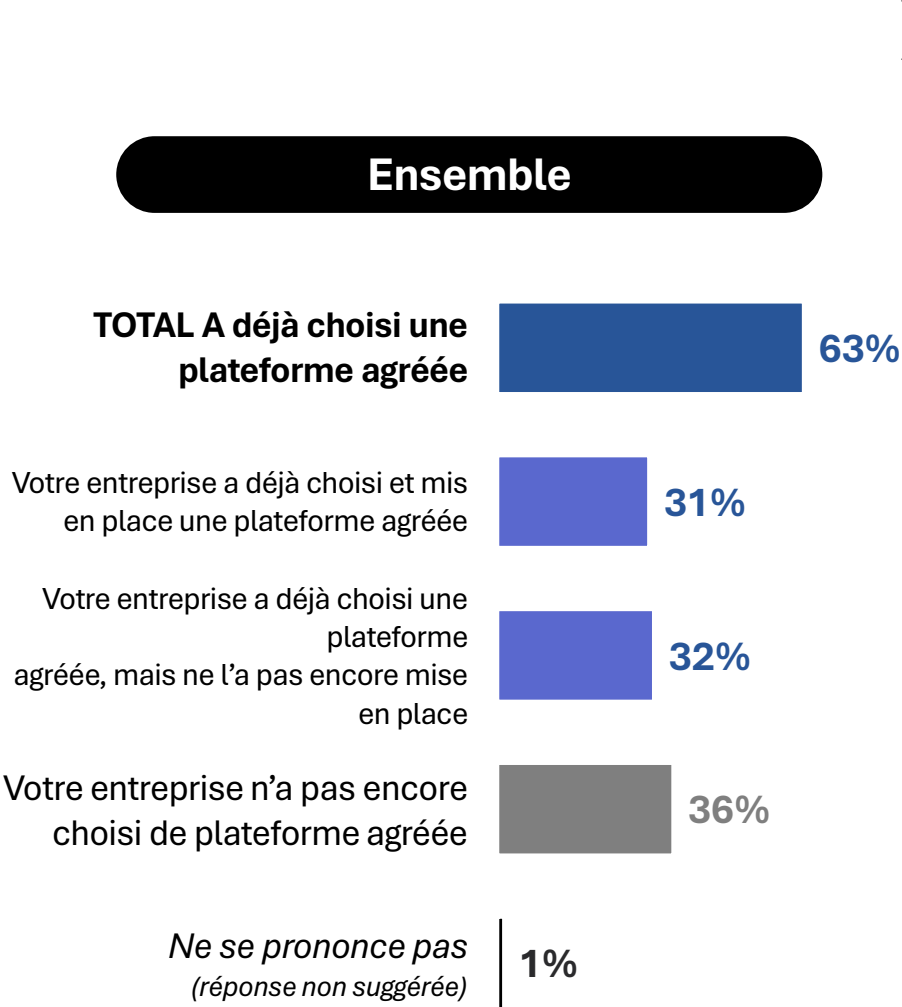
*Ne se prononce pas
(réponse non suggérée)* **1%**



Le degré de préparation de l'entreprise à l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation légale (suite)

Question : Aujourd'hui, où en est votre entreprise dans sa préparation à la transition vers la facturation électronique obligatoire ?

Base : A tous (n=600)



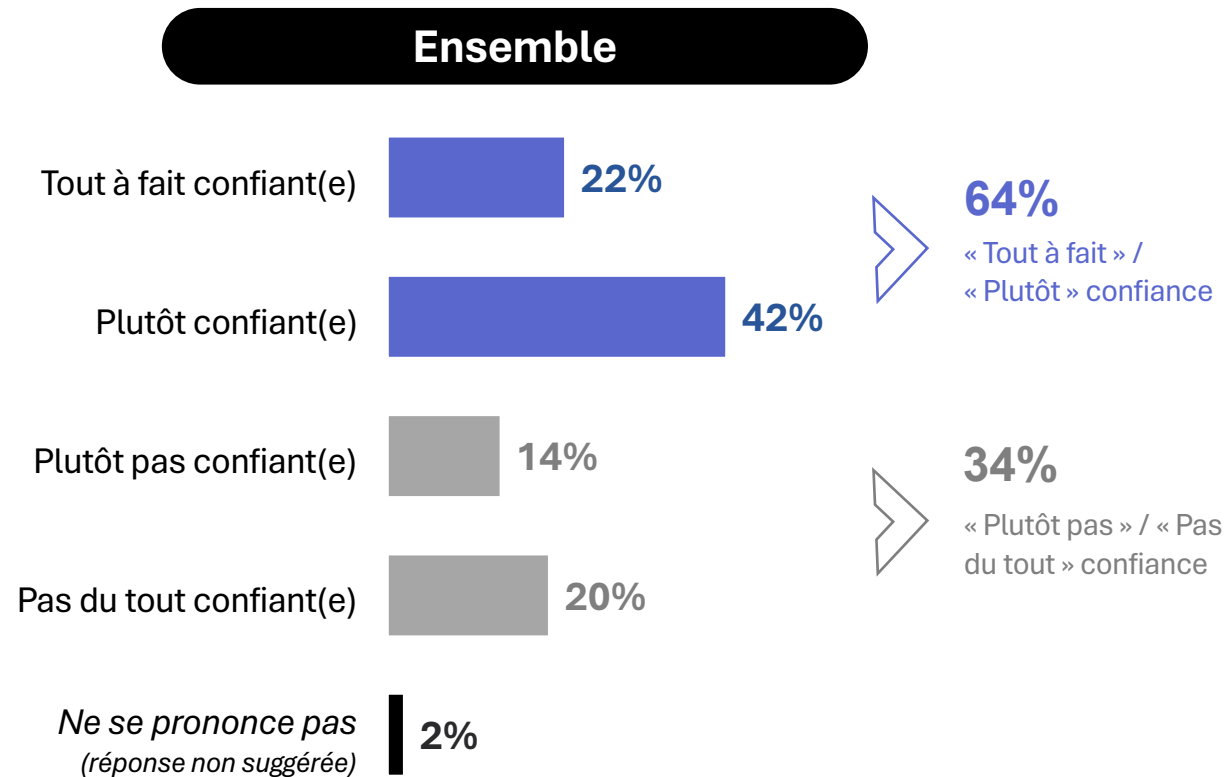
Zoom

Selon le secteur d'activité		Selon la taille de l'entreprise	
Agriculteurs	Acteurs du com. et des services	Entreprise indiv.	Total Au moins 1 salarié
59%	67%	59%	70%
27%	36%	31%	32%
32%	31%	28%	38%
39%	32%	39%	29%
2%	1%	2%	1%

La confiance dans la capacité de son entreprise à être prête au moment de l'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire

Question : Direz-vous que vous êtes confiant(e) ou pas confiant(e) dans la capacité de votre entreprise à être prête au moment de l'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire (c'est-à-dire en septembre 2026 pour la réception des factures et en septembre 2027 pour l'émission) ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



La confiance dans la capacité de son entreprise à être prête au moment de l'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire (suite)

Question : Direz-vous que vous êtes confiant(e) ou pas confiant(e) dans la capacité de votre entreprise à être prête au moment de l'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire (c'est-à-dire en septembre 2026 pour la réception des factures et en septembre 2027 pour l'émission) ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



Zoom sur les répondants qui n'ont « plutôt pas » ou « pas du tout » confiance

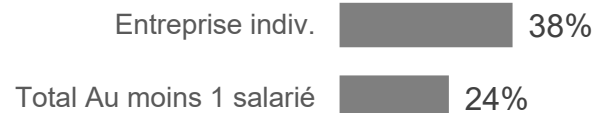
34%

Des répondants n'ont « plutôt pas » ou « Pas du tout » confiance dans la capacité de leur entreprise à être prête

Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Selon le degré de préparation

A déjà choisi la plateforme agréée : 27%

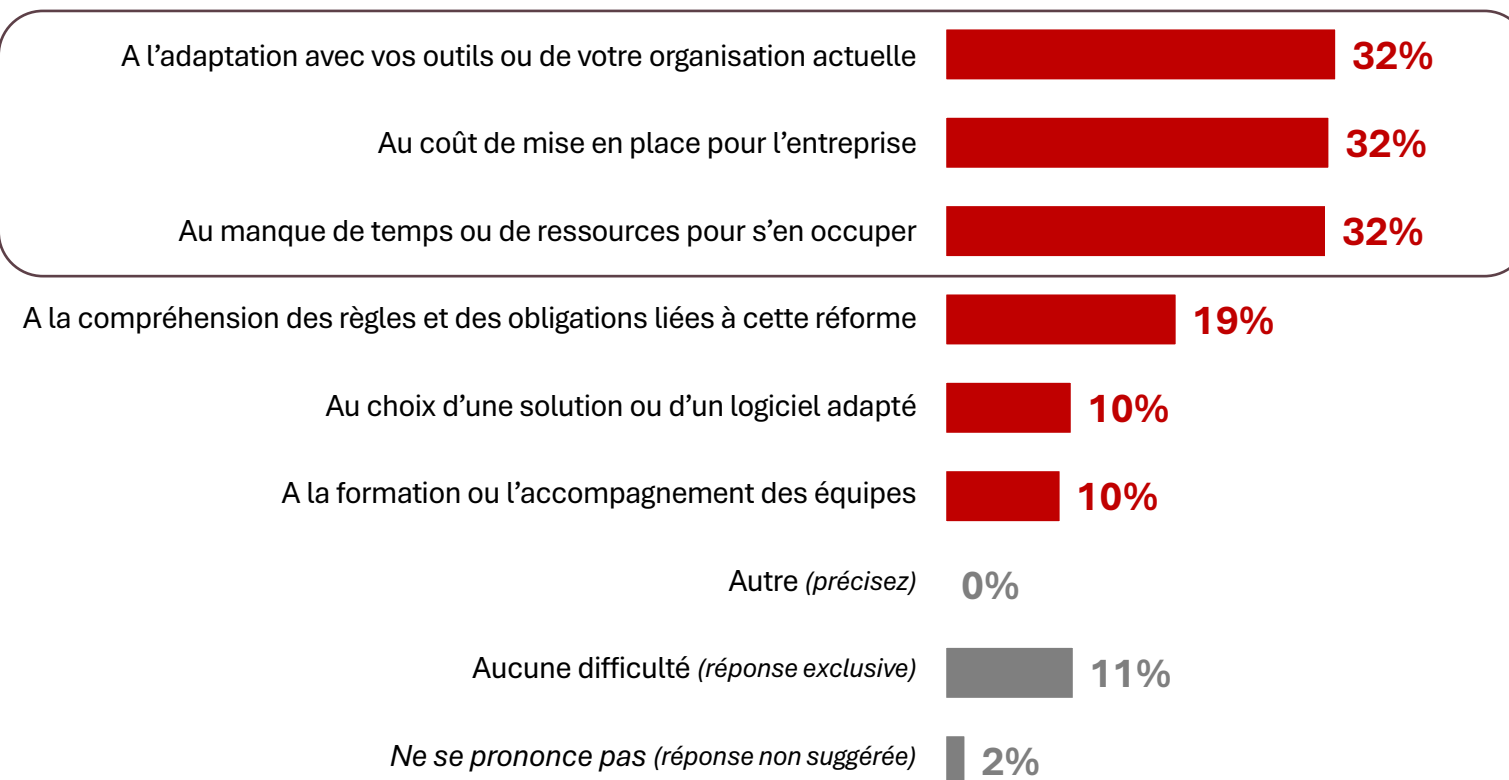
N'a pas encore choisi la plateforme agréée : 39%

Les principales difficultés redoutées ou déjà rencontrées au moment de la mise en place de la facturation électronique

Question : Quelles sont les deux principales difficultés que votre entreprise rencontre déjà ou redoute de rencontrer au moment de la mise en place de la facturation électronique ? Des difficultés liées ...

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)

Ensemble

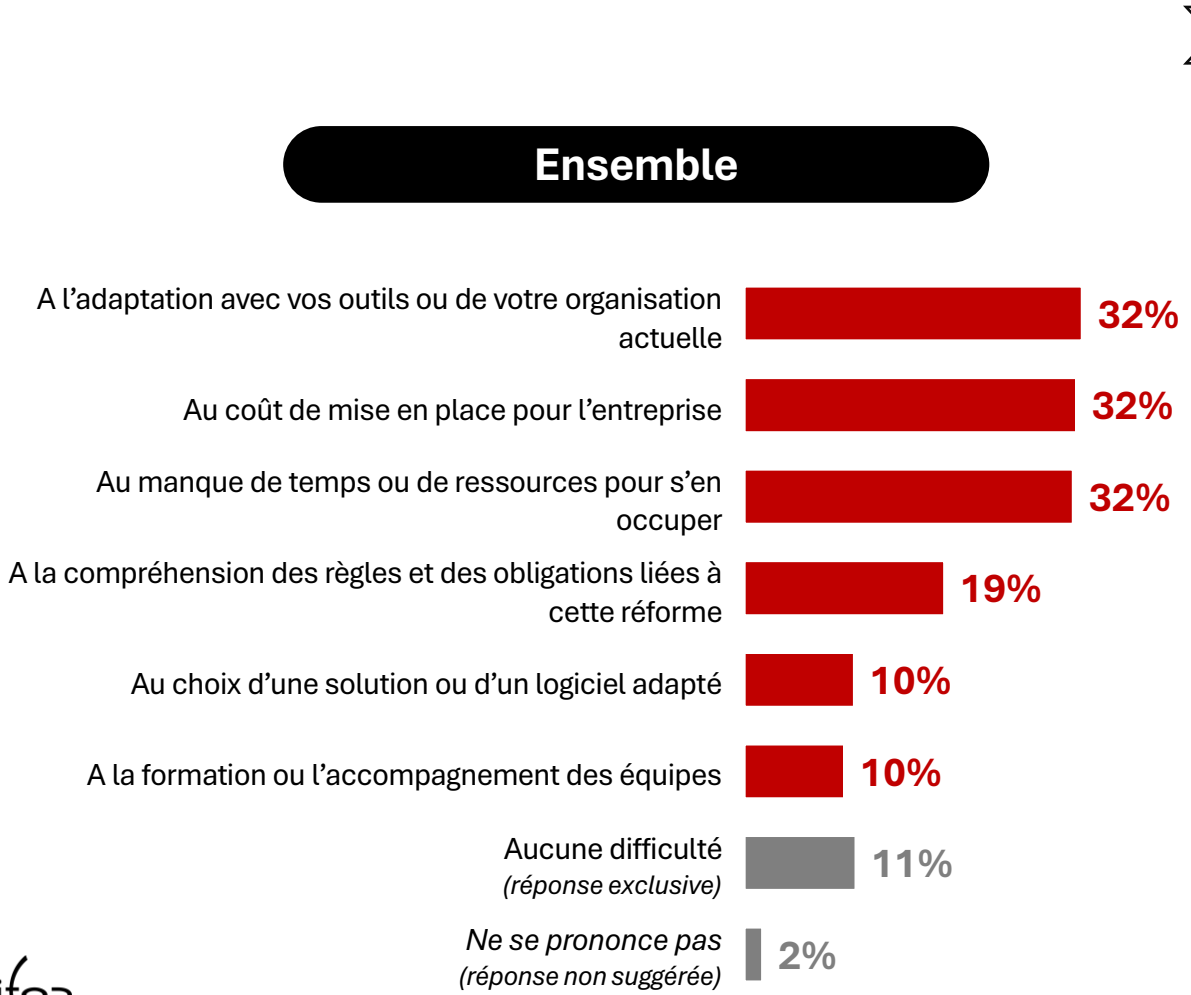


* Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

Les principales difficultés redoutées ou déjà rencontrées au moment de la mise en place de la facturation électronique (suite)

Question : Quelles sont les deux principales difficultés que votre entreprise rencontre déjà ou redoute de rencontrer au moment de la mise en place de la facturation électronique ? Des difficultés liées ...

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



Zoom

Selon le secteur d'activité		Selon la taille de l'entreprise	
Agriculteurs	Acteurs du com. et des services	Entreprise indiv.	Total Au moins 1 salarié
31%	34%	28%	40%
31%	33%	31%	34%
32%	30%	33%	30%
19%	19%	19%	19%
10%	11%	10%	12%
10%	9%	9%	11%
11%	9%	12%	9%
3%	-	2%	2%

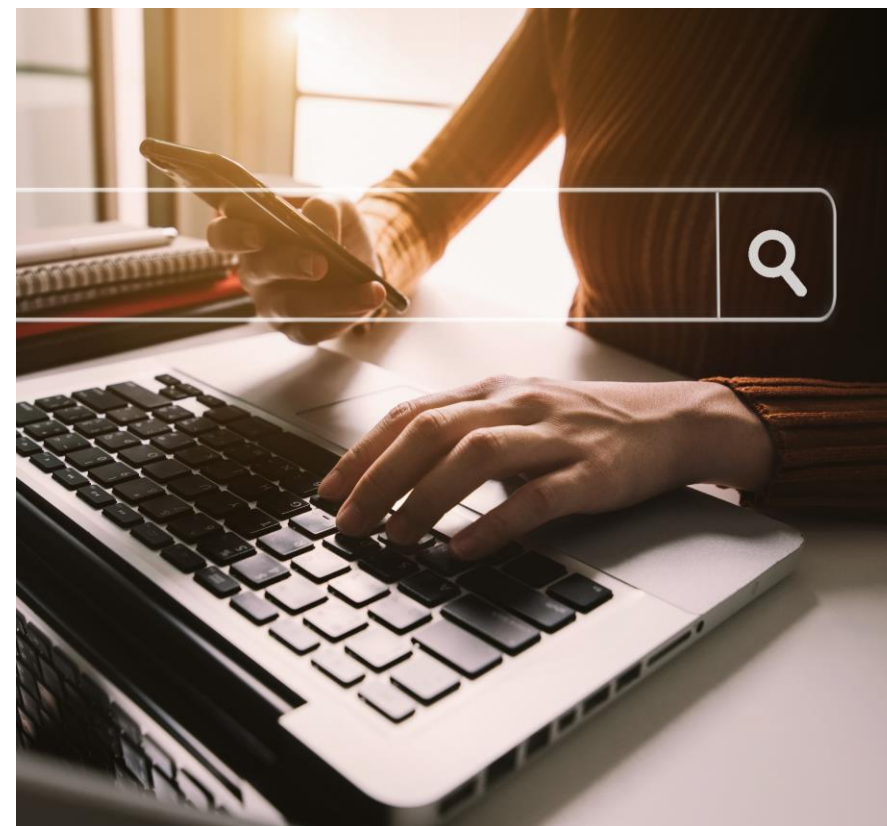
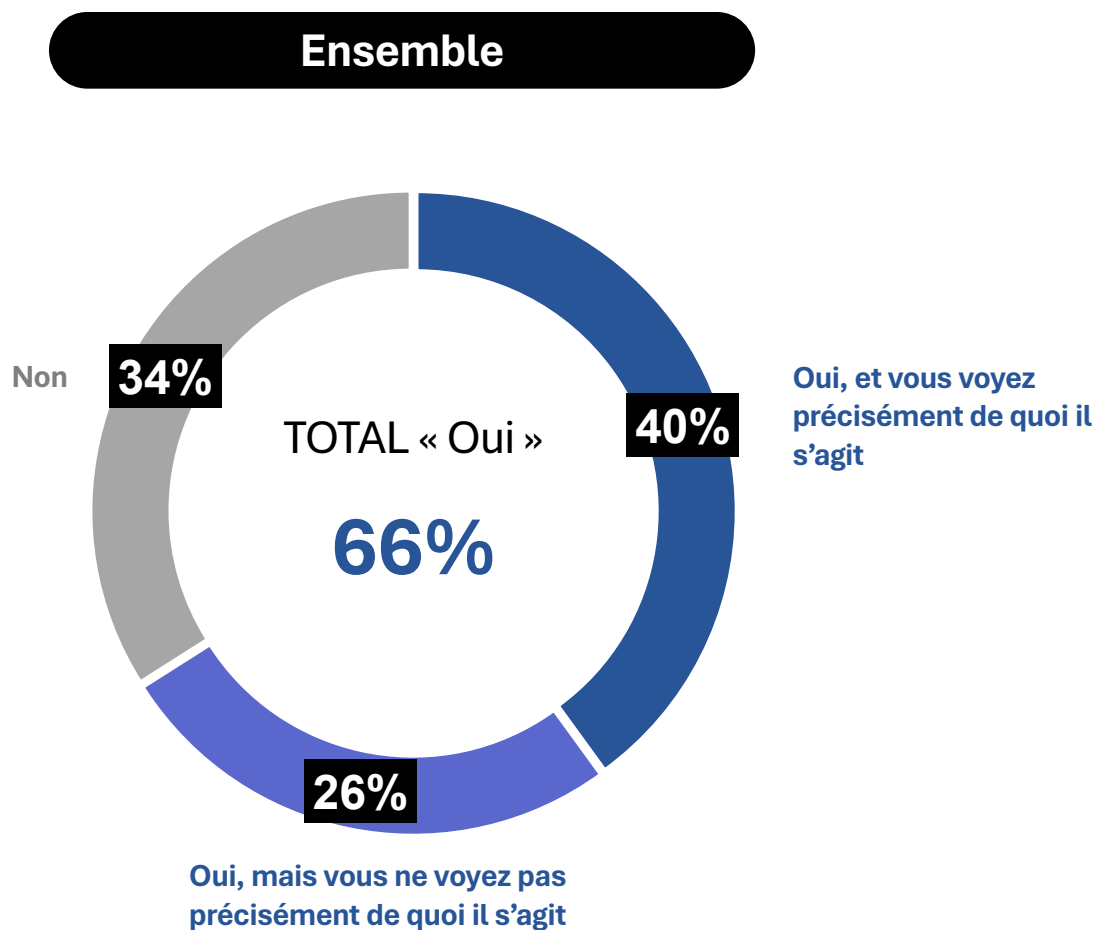
B.

L'identification des besoins
en accompagnement au
sein des structures n'ayant
pas encore adopté la
facturation électronique

La connaissance d'outils pour accompagner son entreprise dans sa transition vers la facture électronique

Question : Saviez-vous que des dispositifs et outils existent pour accompagner votre entreprise dans sa transition vers la facturation électronique (plateformes, solutions proposées par votre cabinet comptable) ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



La connaissance d'outils pour accompagner son entreprise dans sa transition vers la facture électronique

Question : Saviez-vous que des dispositifs et outils existent pour accompagner votre entreprise dans sa transition vers la facturation électronique (plateformes, solutions proposées par votre cabinet comptable) ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



Zoom sur les répondants qui n'ont « pas connaissance » des outils existants

34%

Des répondants n'ont « pas connaissance » des dispositifs et outils existants pour accompagner leur entreprise dans sa transition vers la facturation électronique

Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Selon le degré de préparation

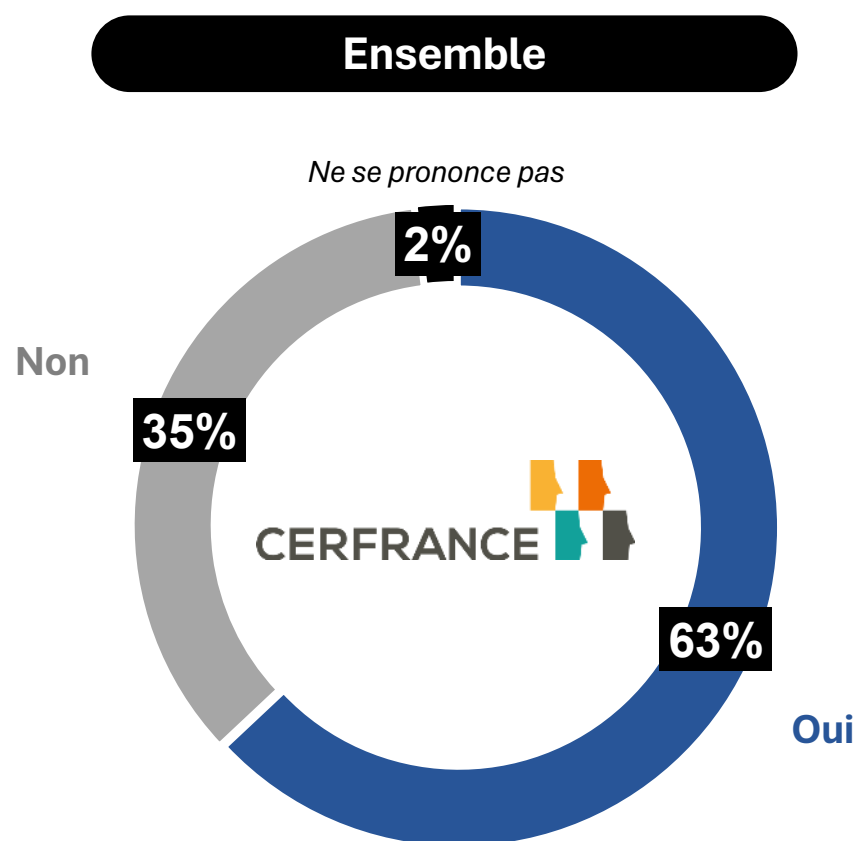
A déjà choisi la plateforme agréée : **22%**

N'a pas encore choisi la plateforme agréée : **45%**

L'expression d'un besoin d'accompagnement dans la transition de l'entreprise vers la facturation électronique

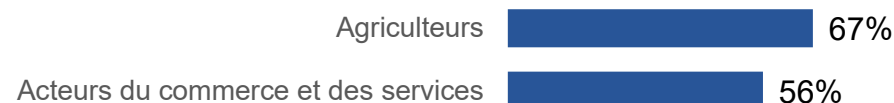
Question : Au cours des prochains mois, votre entreprise aura-t-elle besoin d'un accompagnement par votre Cerfrance pour la mise en place de la facturation électronique ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée, soit **68%** de l'échantillon (n=406)



Zoom sur les répondants qui estiment que leur entreprise aura besoin d'un accompagnement Cerfrance

Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Selon le degré de préparation

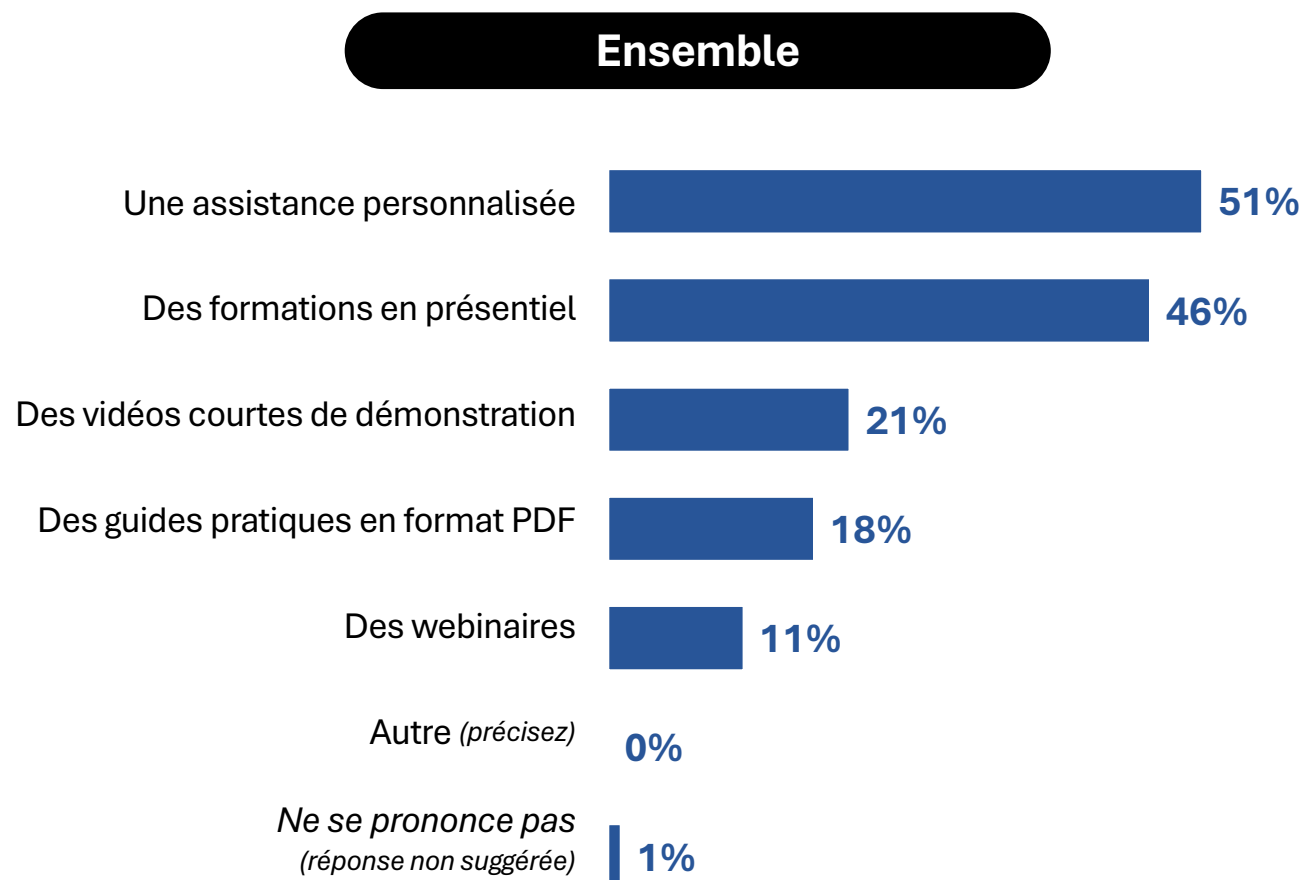
A déjà choisi la plateforme agréée : 65%

N'a pas encore choisi la plateforme agréée : 60%

Les types d'accompagnement souhaités

Question : Quel(s) type(s) de modalités d'accompagnement vous sembleraient les plus utiles ?

Base : à celles et ceux qui n'ont pas encore mis en place la facturation électronique via une plateforme agréée et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement, soit **42%** de l'échantillon (n=254)



* Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

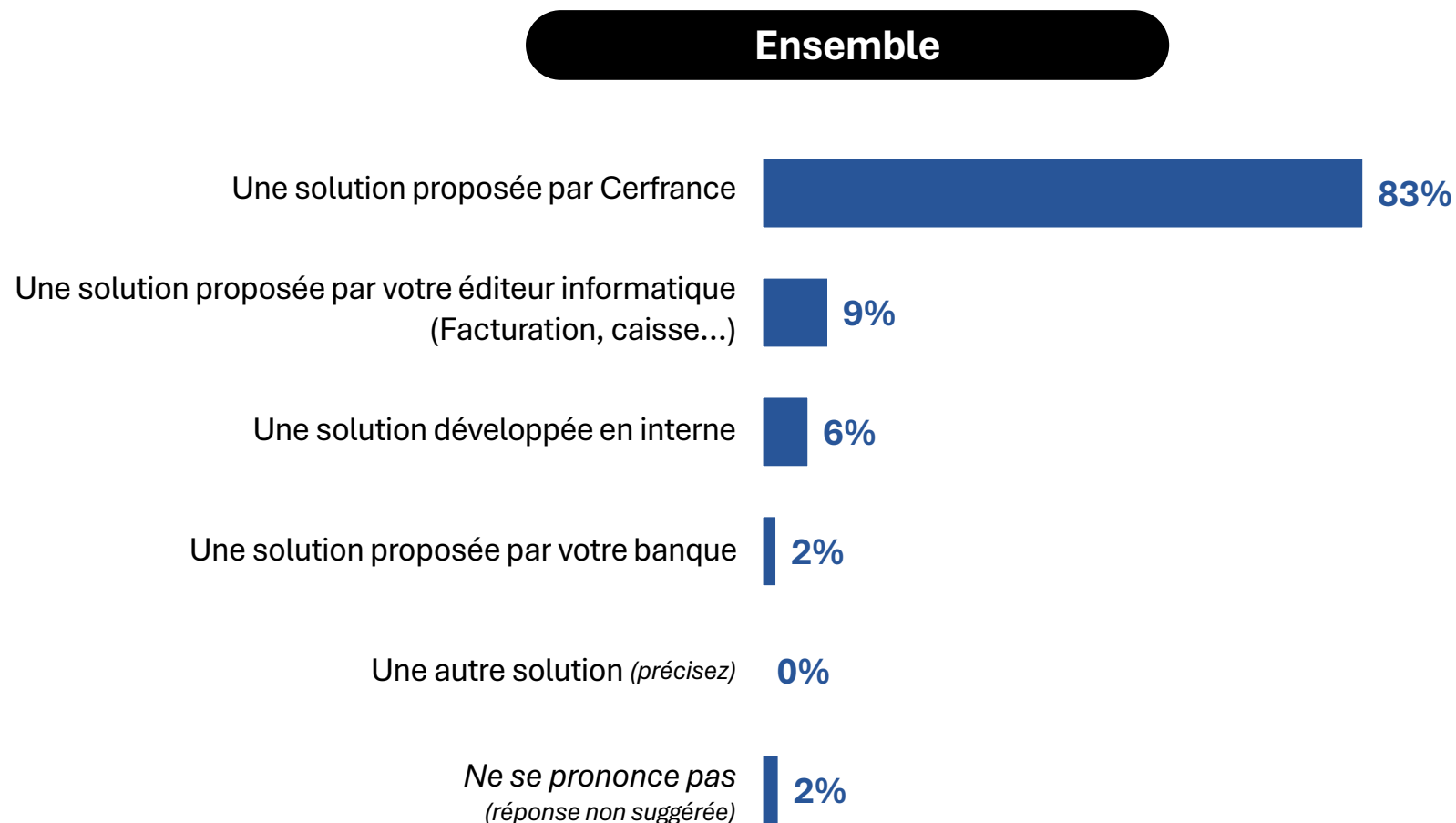
C.

Le type de logiciel utilisé ou
envisagé pour son
entreprise

Les solutions utilisées par son entreprise pour la facturation électronique

Question : Aujourd'hui, quelle(s) solution(s) votre entreprise a-t-elle choisi d'utiliser pour la facturation électronique ?

Base : à celles et ceux qui utilisent déjà la plateforme de facturation agréée ou ont déjà choisi la plateforme agréée qu'ils souhaitent utiliser, soit **63%** de l'échantillon (n=377)



* Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

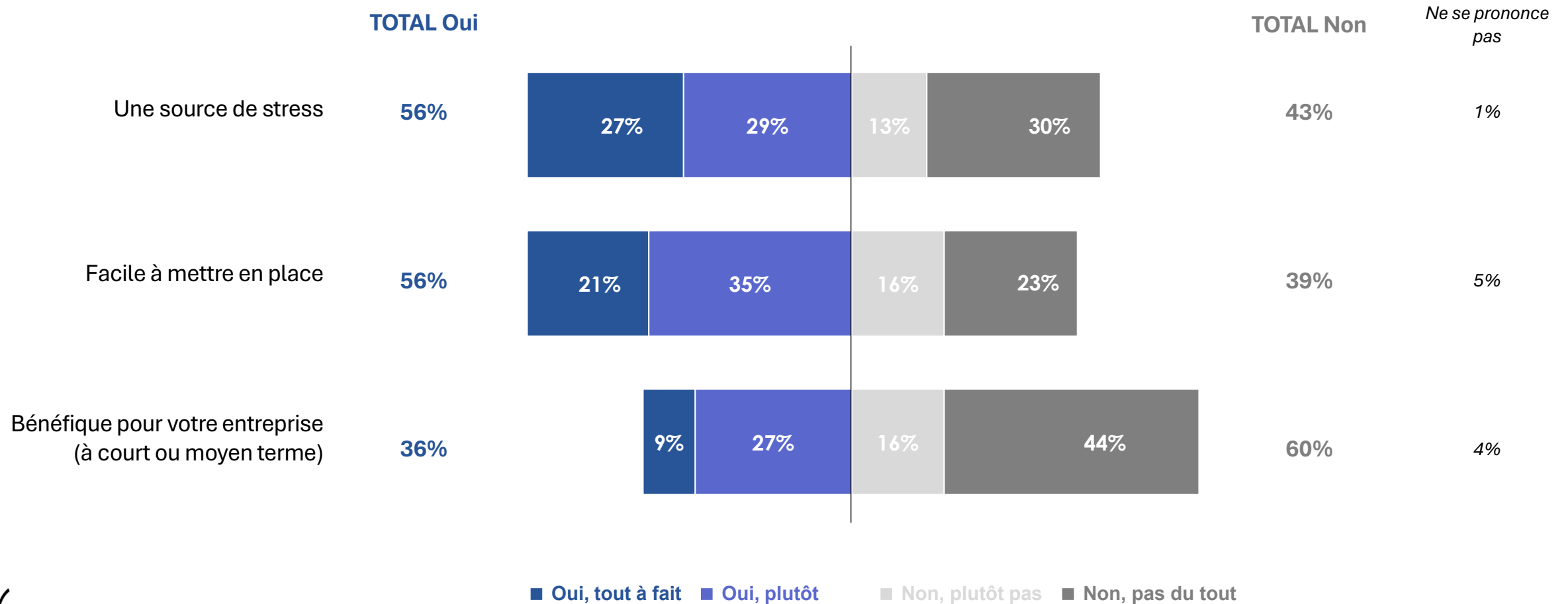
D.

La perception des
bénéfices ou contraintes
associées à l'adoption de la
facturation électronique

L'état d'esprit à l'égard de la facturation électronique obligatoire

Question : Diriez-vous que la mise en place de la facturation électronique dans votre entreprise est ou sera ... ?

Base : A tous (n=600)



L'état d'esprit à l'égard de la facturation électronique obligatoire (suite)

Question : Diriez-vous que la mise en place de la facturation électronique dans votre entreprise est ou sera ... ?

Base : A tous (n=600)



Zoom sur les répondants qui estiment qu'elle est ...

... source de stress

(Ensemble : 56%)

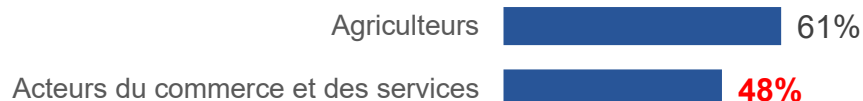
... facile à mettre en place

(Ensemble : 56%)

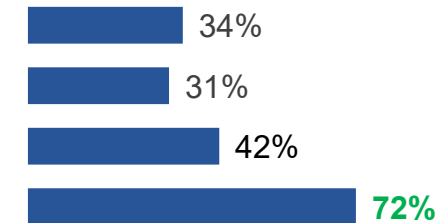
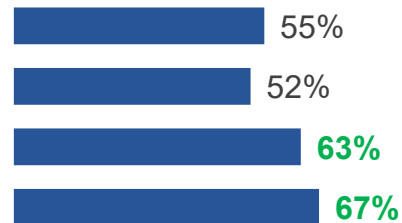
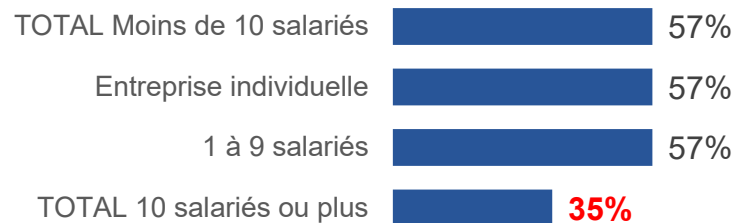
... bénéfique pour l'entreprise

(Ensemble : 36%)

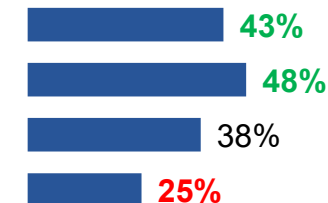
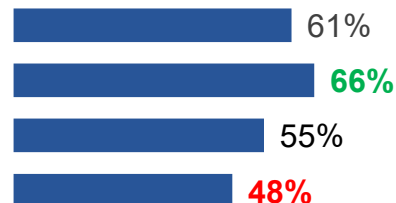
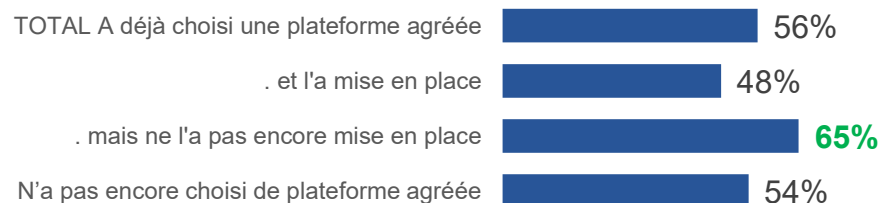
Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Selon le degré de préparation



Le sentiment que la facturation électronique représentera une opportunité ou une contrainte pour l'entreprise

Question : Au final, pensez-vous que la mise en place de la facturation électronique sera pour votre entreprise ... ?

Base : A tous (n=600)

Plutôt une opportunité

25%

Plutôt une contrainte

69%

Ni l'un ni l'autre, c'est une obligation*
(réponse non suggérée)
Ne se prononce pas

5%

1%



Le sentiment que la facturation électronique représentera une opportunité ou une contrainte pour l'entreprise

Question : Au final, pensez-vous que la mise en place de la facturation électronique sera pour votre entreprise ... ?

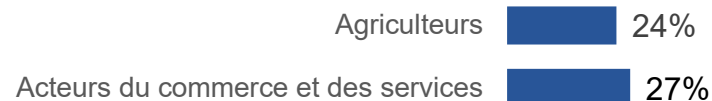
Base : A tous (n=600)



Zoom sur les répondants qu'elle est une opportunité

(Ensemble : 25%)

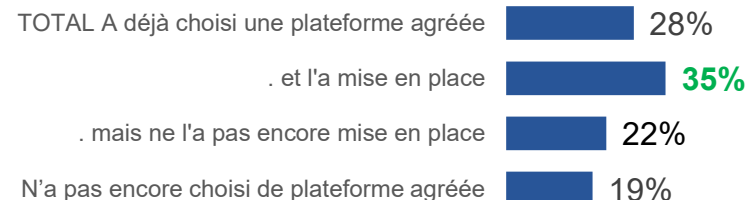
Selon le secteur d'activité



Selon la taille de l'entreprise



Selon le degré de préparation



03

Les principaux enseignements

▪ Une obligation légale connue, mais encore inégalement appropriée ...

- **La facturation électronique est déjà bien identifiée par les clients-adhérents Cerfrance** : 76% se déclarent bien informés sur les nouvelles obligations, dont 27% « très bien informés ». Ce niveau d'information est par ailleurs relativement homogène selon le secteur d'activité, les agriculteurs et les acteurs du commerce et des services se situant à des niveaux proches (75% contre 78%), mais il progresse nettement avec la taille de l'entreprise, dans la mesure où 90% des interviewés d'une structure de 10 salariés ou plus se disent bien informés (soit +14 pts par rapport à la moyenne de l'échantillon).
- **La transition est à l'heure actuelle amorcée par une majorité d'entreprises via le choix d'une plateforme agréée, mais le lancement de démarches vers la transition reste progressif.**
 - De fait, 63% des entreprises ont déjà choisi une plateforme agréée, dont 31% ont déjà engagé des démarches pour leur mise en place, tandis que 32% l'ont pour l'heure seulement choisie celle à laquelle ils allaient recourir. Chez les répondants ayant déjà choisi une plateforme agréée, la solution proposée par Cerfrance est très largement privilégiée (83%), nettement devant les autres types de solutions, qui obtiennent des scores oscillant entre 2% et 9%.
 - A contrario, 36% n'ont pas encore choisi de solution.
 - Dans le détail, les entreprises comptant au moins 1 salarié sont plus nombreuses à avoir choisi une plateforme agréée (70% ; +7 pts par rapport à la moyenne de l'échantillon).
- **La confiance demeure majoritaire parmi les entreprises qui n'ont pas encore entamé de démarches auprès de la plateforme agréée qu'ils souhaitaient déployer au sein de leur entreprise — 64% des répondants se disent confiant dans leur capacité à être prêtes à temps.** Cette confiance varie assez logiquement selon leur degré d'avancement dans la transition vers la facturation électronique. Les clients-adhérents ayant déjà choisi une plateforme agréée se montrent moins inquiets (11% n'étant « pas du tout confiante » contre 27% parmi celles qui n'ont pas encore arrêté leur choix).
- Les difficultés redoutées sont avant tout pratiques et organisationnelles : l'adaptation des outils ou de l'organisation actuelle, le coût de mise en place et le manque de temps ou de ressources arrivent au même niveau (32% chacun), devant la compréhension des règles liées à la réforme (19%), le choix d'une solution adaptée (10%) ou la formation des équipes (10%).



- **... avec une attente forte d'accompagnement pour faciliter son opérationnalisation**
- **L'accompagnement apparaît donc comme une attente forte des clients-adhérents pour faciliter le passage à la facturation électronique.**
 - Parmi les entreprises n'ayant pas encore entamé de démarches permettant la mise en place de la plateforme agréée, 66% déclarent savoir que des dispositifs et outils existent pour accompagner leur transition, mais cette connaissance reste souvent imparfaite : 40% voient précisément de quoi il s'agit, tandis que 26% en ont seulement une connaissance plus vague.
 - À l'inverse, 34% n'ont pas connaissance de ces dispositifs, une proportion qui atteint 45% parmi les entreprises n'ayant pas encore choisi de plateforme agréée.
- Chez ces répondants n'ayant pas encore enclenché de démarches, **le besoin d'accompagnement apparaît majoritaire** : 63% estiment qu'elles auront besoin d'être accompagnées au cours des prochains mois par Cerfrance. Cette attente est largement partagée, quels que soient le secteur d'activité, la taille de l'entreprise ou le niveau d'avancement dans le choix d'une plateforme agréée.
- **Dans le détail, les modalités attendues confirment une demande d'accompagnement concret, personnalisé et opérationnel.** Les entreprises souhaitant être accompagnées privilégient d'abord l'assistance personnalisée (51%) et les formations en présentiel (46%), loin devant les formats plus autonomes ou distanciels comme les vidéos courtes de démonstration (21%), les guides pratiques en PDF (18%) ou les webinaires (11%).



- **Une obligation réglementaire qui peine encore à être perçue comme une opportunité**
- **La mise en place de la facturation électronique suscite un état d'esprit ambivalent chez les clients-adhérents Cerfrance.**
 - D'un côté, une majorité estime qu'elle est ou sera facile à mettre en place (56%).
 - De l'autre, cette réforme reste associée à une forme de tension, puisque 56% la considèrent également comme une source de stress. Surtout, ses bénéfices apparaissent encore insuffisamment perçus à ce stade : seuls 36% des répondants estiment que la facturation électronique sera bénéfique pour leur entreprise à court ou moyen terme, contre 60% qui ne partagent pas cette opinion.
- **Les caractéristiques des entreprises jouent sur ces perceptions.**
 - **Les structures de 10 salariés ou plus se distinguent par un regard nettement plus positif :** elles sont beaucoup plus nombreuses à juger la réforme bénéfique (72%, contre 34% parmi les entreprises de moins de 10 salariés) et à la percevoir comme facile à mettre en place (67%, contre 55%). Elles sont moins nombreuses à déclarer que la transition vers la facturation électronique obligatoire a été (ou sera) une source de stress (35%, contre 57% pour les autres tailles d'entreprise).
 - **Le secteur d'activité joue également, mais de manière moins marquée,** les agriculteurs étant plus nombreux à considérer que cette opération sera une source de stress (61% contre 48% des acteurs du commerce et des services).
 - **Enfin, le degré d'avancement dans la transition constitue aussi un facteur important de perception.** Les entreprises ayant déjà choisi une plateforme agréée — et plus encore celles qui ont déjà entamé des démarches pour leur mise en place — se montrent moins pessimistes : 66% de ces dernières jugent la mise en place facile, contre 48% de celles qui n'ont pas encore choisi de plateforme ; 48% la jugent bénéfique, contre 25% parmi celles qui n'ont pas encore arrêté leur choix. De même, 35% des entreprises ayant déjà mis en place leur plateforme considèrent la facturation électronique comme une opportunité, contre seulement 19% de celles qui n'ont pas encore choisi de solution.
- **Au final, la facturation électronique reste davantage perçue comme une contrainte que comme une opportunité.** 69% des répondants considèrent qu'elle représentera plutôt une contrainte pour leur entreprise, contre 25% qui y voient plutôt une opportunité. Ce résultat confirme que, si la réforme est déjà bien connue et que sa mise en œuvre est engagée, ses bénéfices restent encore à démontrer auprès d'une large partie des clients-adhérents.
 - **L'enjeu pour Cerfrance ne sera donc pas seulement d'informer sur l'existence de cette nouvelle obligation légale, déjà largement identifiée, mais surtout d'accompagner son passage à l'opérationnel, en aidant les entreprises à comprendre concrètement comment la mettre en place et quels gains pratiques elles peuvent en attendre.**





Everything starts with people